



LE  **BULLETIN**
CONFÉDÉRAL





SOMMAIRE

- P. 3 EN COULISSE**
- P. 4 INFO MILITANTE - REVENU DE BASE : POUR LA CFE-CGC, IL EST URGENT D'ATTENDRE**
- P. 6 INFO MILITANTE : INTERVIEW DE GÉRARD MARDINÉ, SECRÉTAIRE NATIONAL**
- P. 9 INFO MILITANTE - COP22 : LES SALARIÉS AU CŒUR DES ENJEUX CLIMATIQUES**
- P. 10 PROSPECTIVE : LES LIMITES DU TRAVAIL GRATUIT**
- P. 12 ANALYSE : EN ROUTE POUR 2017**
- P. 15 VU D'AILLEURS : LES PRATIQUES DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE À TRAVERS LE MONDE**
- P. 17 TENDANCES**
- P. 19 BULLE TWITTER**
- P. 20 AGENDA**





EN COULISSE

Les élections TPE reportées

Suite au pourvoi en cassation de la CGT après une décision de justice validant la candidature du Syndicat des travailleurs corses (STC) aux élections professionnelles dans les TPE, le ministère du Travail a officialisé, le 14 novembre, le report des élections prévues du 28 novembre au 12 décembre. Si la CFE-CGC «ne peut que respecter la volonté d'une des organisations d'aller jusqu'au bout de la logique judiciaire», elle déplore «une situation désolante, conséquence d'un calendrier d'élection trop serré empêchant un travail rigoureux et coordonné d'échanges entre les services du ministère et ceux de la direction générale du travail».

Des indicateurs financiers au vert pour la CFE-CGC

La loi du 20 août 2008 a fait de la transparence financière un critère incontournable de la représentativité syndicale. Depuis 2010, les confédérations syndicales publient chaque année leurs comptes certifiés par un commissaire aux comptes. En 2015, la CFE-CGC a été la seule des cinq grandes confédérations syndicales à apparaître en progression par rapport à 2014 pour chacun des indicateurs : cotisations perçues, subventions reçues, effectif, fonds syndicaux et résultat de l'exercice. 1

Compte personnel d'activité : mise en place d'un conseil d'orientation

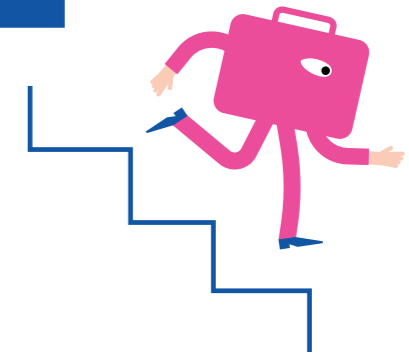
Le gouvernement a mis en place, le 10 novembre, un conseil d'orientation pour le compte personnel d'activité (CPA) avec l'État, les partenaires sociaux et les régions afin d'accompagner la réforme qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2017. Le dispositif regroupera sur un compte unique le compte personnel de formation (CPF), le compte pénibilité (C3P) et un compte engagement citoyen (CEC).



1. « Les comptes des cinq grandes confédérations syndicales en 2015 », Actual-CE, 24/10/2016

LE CHIFFRE

0,2%



C'EST LA BAISSÉ DU CHÔMAGE DES CADRES ENTRE AOÛT 2015 ET AOÛT 2016, SELON LA NOTE DE CONJONCTURE TRIMESTRIELLE DE L'APEC. CETTE BAISSÉ EST LA PREMIÈRE POUR LA CATÉGORIE DEPUIS 2008.³



L'INFO MILITANTE

REVENU DE BASE : POUR LA CFE-CGC, IL EST URGENT D'ATTENDRE

Tantôt présenté comme un outil de lutte contre la pauvreté ou de simplification du système de protection sociale, le revenu de base s'est invité dans le débat public et au Sénat. Si le sujet a le mérite d'interpeller sur la place du travail dans notre société, la CFE-CGC préconise une analyse préalable approfondie de toutes les conséquences d'un tel dispositif.

Le revenu de base, c'est quoi ?

Plébiscité par les uns (altermondialistes comme ultra-libéraux !), abhorré par d'autres, le revenu de base (également appelé «revenu universel» ou «revenu d'existence»), serpent de mer en France et dans de nombreux pays depuis des décennies, refait surface dans l'Hexagone. Parmi les nombreuses définitions entourant le concept, citons celle du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB), une association créée en 2013, pour qui le revenu de base «est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement». En clair, tout le monde (enfants, étudiants, salariés, autoentrepreneurs, chômeurs et retraités) a le droit à un revenu de base, sans condition ni contrepartie.

Quelques (rares) expérimentations à l'étranger

Après diverses tentatives menées aux quatre coins du monde (Alaska, Canada, Inde, Singapour...), la Finlande s'apprête à devenir le premier pays européen à tester le versement d'un revenu de base - fixé à 560 euros mensuels - à l'ensemble des citoyens. Le dispositif va aussi être testé aux Pays-Bas mais seulement dans un certain nombre de communes.

En France, le Sénat s'empare du sujet

Sous l'impulsion de 27 sénateurs de tous partis politiques et après plusieurs mois de travaux et d'auditions (dont celle de la CFE-CGC en septembre), un rapport intitulé «Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation» a été rendu public le 19 octobre dernier. Celui-ci préconise d'expérimenter rapidement, «dans des territoires volontaires», différentes modalités d'une mise en place d'un revenu de base. Concrètement, les sénateurs souhaitent tester, pendant trois ans, le versement de 500 euros à des personnes âgées de 18 à 65 ans via un échantillon d'au moins «20 000 à 30 000 personnes, ce qui représenterait un coût de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros par an, pris en charge par l'État».

Au-delà de cette initiative parlementaire, de nombreuses personnalités politiques et de la société civile (universitaires, militants, think tanks, ONG...) ont embrassé la thématique, faisant valoir leurs arguments en faveur ou contre un tel dispositif.



L'INFO MILITANTE

La position de la CFE-CGC

La CFE-CGC n'est pas fermée sur le sujet - y compris quant à une éventuelle expérimentation bien encadrée du dispositif - mais il ne faut surtout pas se précipiter !

« Le revenu universel fait partie d'une famille de solutions, parmi d'autres, explique Gérard Mardiné, secrétaire national. La CFE-CGC souhaite que les analyses soient menées en profondeur afin de mesurer tous les impacts économiques et sociétaux qu'occasionnerait la mise en place d'un tel dispositif. »

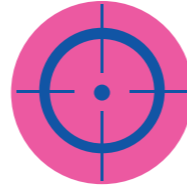
De nombreuses questions se posent en effet : quel serait le montant de ce revenu (500, 750, 1000 euros...) ? Supprimerait-on le Smic ? Quid du financement ? Se substituerait-il à d'autres prestations/aides existantes (minimas sociaux, allocations familiales, aides au logement...) et si oui, lesquelles ? « Pour la CFE-CGC, la retraite, l'assurance chômage et la maladie doivent par exemple être exclus d'un tel dispositif, indique Gérard Mardiné. Idem pour la couverture du risque maladie. Si le revenu universel venait à le remplacer, cela ferait courir un risque sanitaire trop important. Le revenu universel ne devrait remplacer que les minima sociaux afin de garantir l'efficacité de ces aides sans compromettre notre modèle de protection sociale. »

Alors que l'automatisation, l'ubérisation et la révolution numérique bouleversent l'organisation du travail, la CFE-CGC rappelle par ailleurs que le salariat va et doit rester le modèle dominant, quand d'aucuns présentent parfois le revenu de base comme un moyen de sortir du modèle du salariat...

Le regard de François Hommeril, président confédéral

« D'une certaine façon, le revenu universel existe déjà dans les faits avec divers mécanismes et aides pour accompagner les millions de personnes en âge de travailler et qui ne travaillent pas en raison du chômage, de la maladie, des accidents de la vie etc. La CFE-CGC n'a pas de position arrêtée : il convient d'abord de prendre le temps d'analyser et de construire du fond avant, le cas échéant, de traiter la question à moyen terme. »





L'INFO MILITANTE



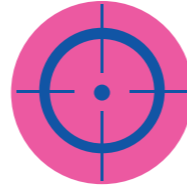
« LA DÉFENSE DES CLASSES MOYENNES, LA COHÉSION DU CORPS SOCIAL ET LES IMPÉRATIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT AU CŒUR DE NOS PROPOSITIONS »

Alstom et l'avenir des filières industrielles françaises, le prélèvement à la source, la fiscalité et le revenu universel : Gérard Mardiné, secrétaire national CFE-CGC, passe en revue quelques-uns des grands dossiers d'actualité du secteur Économie, Industrie, Développement durable, RSE et Logement.

› Quels enseignements peut-on tirer du dossier Alstom et pour l'avenir de nombreux sites industriels français ?

Devenue très politique, la gestion du dossier Alstom est avant tout révélatrice du cruel manque d'anticipation quant à une stratégie de filière pérenne. Ces premières mesures pour le site de Belfort doivent désormais permettre de donner du temps afin de développer un projet de long terme. Plus globalement, il faut s'interroger sur la compétitivité des sites industriels français qui pâtissent de retards d'investissement car la priorité a trop souvent été donnée, en particulier dans les grandes entreprises, à la rémunération des actionnaires. La pression

sur les prix exercée par les grands groupes auprès de leurs sous-traitants affaiblit en outre notre tissu de PME, qui peine souvent à investir faute de marges suffisantes. L'autre enseignement, c'est l'absolue nécessité de sécuriser les investissements et de protéger la propriété intellectuelle, les savoir-faire, les brevets et les compétences. La CFE-CGC propose notamment, dans le cadre d'un rachat d'entreprise, de reconnaître une valeur temporelle au capital de savoir-faire collectif de l'entreprise et d'attacher à l'ensemble des salariés d'une entreprise (ou de leur entité économique autonome) un droit à protection de ce savoir-faire dans le respect de l'intérêt social.



L'INFO MILITANTE

« La CFE-CGC a toujours affiché son hostilité au prélèvement à la source »

- › **Visant à moderniser le recouvrement de l'impôt, le prélèvement à la source doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Pourquoi la CFE-CGC s'est-elle positionnée contre ce dispositif ? Quels sont les risques ?**

Ce dispositif, d'une rare incohérence, n'a pas de sens : pourquoi aller mettre les entreprises dans la boucle du prélèvement de l'impôt alors qu'existe déjà le dispositif de mensualisation qui permet de faire la même chose ? Je suis très sceptique quant au nombre de salariés pour qui la situation va se révéler intéressante...

La CFE-CGC a toujours affiché son hostilité au prélèvement à la source car l'employeur aura dès lors connaissance de la situation fiscale du salarié, autant d'informations qui défavorisent ce dernier, en particulier en cas de négociations salariales. Pour la CFE-CGC, le prélèvement à la source marque à terme la fin du foyer fiscal auquel elle est très attachée.

Enfin, il ne faudrait pas que ce dispositif préfigure d'une fusion entre la contribution sociale généralisée (CSG) et l'impôt sur le revenu, laquelle serait préjudiciable pour les classes moyennes.

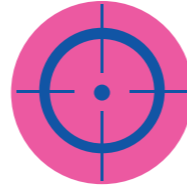
«La CFE-CGC se bat pour une juste rémunération des efforts et des responsabilités »

- › **En matière de fiscalité, la CFE-CGC, très critique sur le bilan du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), continue de plaider pour la mise en place d'une cotisation sociale sur la consommation...**

Au regard des sommes considérables engagées (43 milliards d'euros depuis la création du dispositif en 2013) et du piètre bilan récemment confirmé par le rapport 2016 du comité de suivi du CICE, la CFE-CGC réitère sa demande d'un meilleur ciblage des mesures de soutien à l'économie et exige que des contreparties garantissent un retour sur investissement à la collectivité nationale.

La CFE-CGC milite en effet depuis des années pour l'instauration de la cotisation sociale sur la consommation (CSC), une mesure structurelle dont le dispositif permettrait d'améliorer la compétitivité de nos entreprises en baissant le coût du travail et en impactant les produits importés. Concrètement, il s'agit de financer la Sécurité sociale en remplaçant les cotisations patronales maladie par une nouvelle cotisation assise sur la consommation.





L'INFO MILITANTE

› **La CFE-CGC a répondu il y a quelques semaines à une consultation lancée par France Stratégie dans le cadre du projet « 2017-2027 » sur la thématique « Croissance et répartition des revenus ». Quels en sont les grands principes et préconisations ?**

La défense des classes moyennes, la cohésion du corps social et les impératifs de développement durable sont au cœur de nos propositions. Une amélioration du pouvoir d'achat des classes moyennes, outre qu'il est un gage de stabilité sociale, viendrait soutenir la consommation et redonnerait confiance aux forces contributives de notre pays qui subissent depuis 2011 une forte pression fiscale. La CFE-CGC se bat pour une juste rémunération des efforts et des responsabilités, et en faveur d'un partage équitable de la valeur ajoutée. Sur le terrain fiscal, nous rappelons notamment qu'il serait contre-productif d'augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu. La taxation du capital doit être opérée à l'aune de son utilisation et des investissements qu'il contribue à financer, particulièrement dans son empreinte emploi et son empreinte développement durable.

Enfin, tous les sujets liés au développement durable - utilisation raisonnée des ressources naturelles, préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, investissements d'avenir, efficacité énergétique des transports, logement et rénovation thermique des bâtiments... - sont également au centre des enjeux pour garantir le maintien à long terme des équilibres de la planète. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

› **Lutte contre la pauvreté, place du travail dans la société... Le revenu universel (ou revenu de base) s'est invité dans le débat public. Quelle est l'approche de la CFE-CGC, récemment auditionnée au Sénat sur le sujet ?**

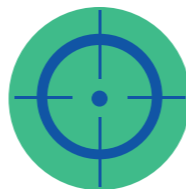
Le revenu universel fait partie d'une famille de solutions, parmi d'autres. La CFE-CGC souhaite que les analyses soient menées en profondeur afin de mesurer tous les impacts économiques et sociétaux qu'occasionnerait la mise en place d'un tel dispositif. Quel serait le montant de ce revenu ? Supprimerait-on le Smic ? Quid du financement ? Se substituerait-il à d'autres prestations/aides existantes et si oui, lesquelles ?

Pour la CFE-CGC, la retraite, l'assurance chômage et la maladie doivent être exclus d'un tel dispositif. Idem pour la couverture du risque maladie. Si le revenu universel venait à le remplacer, cela ferait courir un risque sanitaire trop important.

En résumé, notre organisation n'est pas fermée sur le sujet - y compris quant à une éventuelle expérimentation bien encadrée du dispositif - mais il ne faut surtout pas se précipiter !

Propos recueillis par Mathieu Bahuet





L'INFO MILITANTE

COP22 : LES SALARIÉS AU CŒUR DES ENJEUX CLIMATIQUES

À l'occasion de la COP22 à Marrakech (du 7 au 18 novembre), la CFE-CGC, qui avait salué l'accord sur le climat signé à Paris en 2015, rappelle que les salariés peuvent, par leur action dans la gouvernance et le dialogue social, engager les entreprises sur la voie de la responsabilité climatique.

Près d'un an après la signature (le 12 décembre 2015) de l'accord international sur le climat à l'issue de la COP21 organisée à Paris, accord officiellement entré en vigueur le 4 novembre dernier, la COP 22 s'est ouverte le 7 novembre à Marrakech (Maroc) avec 196 États attendus.

Objectif : élaborer les outils qui permettront la mise en œuvre de l'accord de Paris afin de respecter les engagements visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C.

Pour la CFE-CGFC, la COP22 doit permettre de renforcer la prise de conscience

collective, politique et citoyenne quant à l'indispensable mobilisation des salariés pour relever le défi climatique. Lors de la COP21, la CFE-CGC avait pris position au travers d'un manifeste - « Les salariés au cœur du défi climatique – Dialogue social et gouvernance : comment mobiliser les salariés ? » - pour promouvoir le débat climatique et le dialogue social au sein des entreprises. Les salariés peuvent en effet, par leur action dans la gouvernance et le dialogue social, engager leurs entreprises sur la voie de la responsabilité climatique.

Oui aux administrateurs salariés !

La CFE-CGC demande depuis plusieurs années à pouvoir débattre de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de développement durable dans les instances représentatives du personnel (IRP). Pour remettre les salariés au centre des enjeux climatiques et environnementaux et valoriser ce capital humain, la CFE-CGC milite pour

une gouvernance d'entreprise avec davantage d'administrateurs salariés, reconnus comme de véritables atouts pour une gouvernance plus responsable des entreprises.

Au-delà du défi climatique, « les impératifs de développement durable sont au cœur de la réflexion de la CFE-CGC, explique Gérard Mardiné, secrétaire national. L'utilisation raisonnée des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique sont des facteurs indispensables au maintien à long terme des équilibres de notre planète et sont notre responsabilité vis-à-vis des générations futures. »

Pour la CFE-CGC, les investissements dans les nouvelles formes d'énergie, la rénovation thermique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports doivent ainsi être encouragés en parallèle au développement et à la consolidation des filières d'excellence.



PROSPECTIVE

LES LIMITES DU TRAVAIL GRATUIT

Grand-messe du football européen, l'Euro 2016 de juin dernier est aussi un événement majeur sur le plan économique : la compétition a ainsi rapporté près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Ce rendez-vous sportif n'aurait cependant pas pu avoir lieu sans les 6500 bénévoles qui ont participé à l'organisation des matchs.

Un paradoxe émerge : le bénévolat se professionnalise et investit de nouveaux champs, sans pour autant modifier la signification du travail qui se définit toujours à la hauteur de sa valorisation en France.

Si le travail gratuit a toujours existé, il était auparavant circonscrit à des sphères hors du domaine public (la famille notamment), excluant de fait le législateur. Mais la généralisation de ce type de travail dans la sphère publique et a fortiori dans le monde marchand doit questionner notre interprétation du travail et les pouvoirs publics.

En France, 20,4 millions de personnes sont bénévoles (+11,6% en 6 ans), dont la moitié toute l'année. La force de travail qui se dégage de ces activités correspondrait à 700 000 emplois à plein temps selon l'INSEE, concentrés principalement dans 3 secteurs : le social caritatif, le sport et les loisirs.

Au-delà du bénévolat, les consommateurs sont mis de plus en plus à contribution, remplaçant certains types de travail salarié : les caisses automatiques, les interfaces numériques où le client effectue les tâches qu'il souhaite, les communautés de marque... Sur un forum d'assistance par exemple, les clients sont invités à répondre aux questions de leurs homologues, réduisant ainsi le nombre de conseillers techniques nécessaires.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu une modification profonde des motivations qui encouragent à effectuer ce «travail». Dans les secteurs caritatifs, on valorise l'engagement sur la base d'un credo ancien : «Donner c'est recevoir davantage.» Plus original, dans le secteur marchand et notamment le numérique, de nouvelles manières se sont développées pour justifier le travail. Par exemple, le client investi a intégré le fait qu'il participe à l'amélioration du service de l'entreprise et qu'il se rend donc service. Certaines entreprises développent une approche ludique avec une gratification symbolique (via des concours par exemple).





PROSPECTIVE

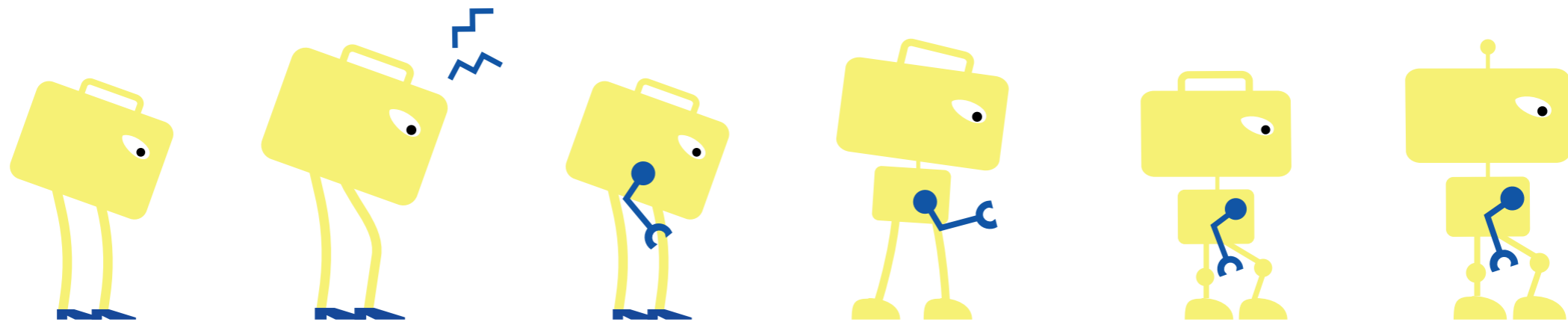
Dans le numérique, beaucoup de personnes considèrent qu'elles participent à une intelligence co-construite, ouverte à tous et le plus souvent utile d'un point de vue personnel (Wikipédia, etc.).

Ce type d'activité, s'il modifie notre perception du travail, ne pose pas que des questions sémantiques et soulève des questions cruciales pour notre modèle de société : la protection de ces « citoyens travailleurs », ou la répartition de richesse. N'étant pas salariée, cette forme de travail est en effet ignorée par les dispositions du Code du travail. Ces « travailleurs » ne sont pas protégés et ne profitent pas de protection sociale en raison de zones d'ombre législatives.

De plus, cet angle mort fait peser cette charge sur d'autres acteurs comme les assurances privées ou les individus eux-mêmes, ce qui soulève la problématique de l'équité.

La multiplication de ces activités pose aussi le problème du partage de la valeur. Dans la sphère marchande, le travail crée de la valeur gratuitement mais celle-ci peut ensuite être utilisée et revendue par l'entreprise. Illustration de ce paradoxe, YouTube est une plateforme dont la valeur se fonde sur la contribution volontaire de millions d'utilisateurs, mais les bénéfices tirés ne profitent qu'à l'entreprise. Consciente de ce problème, YouTube a été l'une des premières plateformes à rémunérer les « youtubeurs » en fonction de leurs audiences, mais beaucoup de plateformes excluent encore les contributeurs de la valorisation de leur propre travail.

Loin d'être toujours en lien avec l'idéal de partage qu'il symbolise, le travail gratuit pourrait déstabiliser l'équilibre du monde économique s'il n'est pas pensé intelligemment à l'avenir.



 Source

« Les faux-semblants du travail gratuit », *Le Monde*, 17/10/2016



ANALYSE

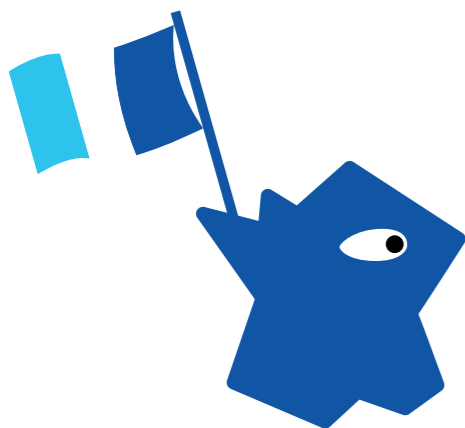
ÉLYSÉE 2017

Le Bulletin confédéral continue de suivre l'actualité autour du grand événement politique de l'année à venir : la campagne présidentielle 2017.

Ce numéro est l'occasion de faire un focus sur les premières propositions de Nicolas Dupont-Aignan et Marine Le Pen sur les thèmes de la réforme du syndicalisme, des droits du travail, des droits sociaux, de la retraite et de la fiscalité.

Un retour sera également fait sur le début de la primaire de la droite et du centre, l'occasion de s'interroger sur la vision de l'avenir du travail des candidats.





ANALYSE

RÉFORME DU SYNDICALISME



**MARINE
LE PEN**
48 ans,
Présidente
du Front National

- › Suppression du monopole de la représentativité des salariés pour les syndicats
- › Révision des modalités d'élections des représentants des salariés

DROIT DU TRAVAIL

- › Assouplissement des 35 heures, avec la possibilité d'instaurer des accords de branches instaurant le « 39 h payées 39 »
- › Mise en place d'incitations à prioriser l'emploi, à compétences égales, des personnes ayant la nationalité française
- › Valorisation de l'apprentissage, avec un objectif de 700 000 apprentis

DROITS SOCIAUX

- › Abrogation du compte de pénibilité
- › Limitation de l'accès au RSA pour certaines catégories de populations

RETRAITE

- › Retour de l'âge de la retraite à 60 ans s'il est couplé à 40 années de cotisations
- › Élargir l'assiette de financement des retraites aux revenus du capital

FISCALITÉ

- › Diminution des charges des cotisations sociales salariales compensée par l'institution d'une Contribution sociale aux importations
- › Modulation de l'impôt des sociétés pour inciter les entreprises à adopter une politique salariale plus redistributive (coût : 3 milliards d'euros).



**NICOLAS
DUPONT-AIGNAN**
55 ans,
Président
de Debout La France

- › Obligation de vote pour les salariés aux élections professionnelles afin d'accroître la représentativité des syndicats
- › Introduction d'un tiers de représentants des salariés dans les Conseils d'administration

- › Assouplissement des 35 heures, en dédiant une partie des heures supplémentaires à la formation professionnelle des salariés
- › Suppression du statut des travailleurs détachés

- › Transformation du RSA en Revenu Minimum d'Activité, obligeant chaque bénéficiaire à travailler une journée par semaine pour la collectivité
- › Remise à plat du Régime Social des Indépendants

- › Mise en place d'un système par point pour la retraite
- › Augmentation de 100 euros par mois des pensions des retraités

- › Exonération de charges pendant 5 ans pour le recrutement d'un chômeur longue durée en CDI
- › Revalorisation des salaires nets de 10%, sans peser sur l'entreprise, par la baisse des charges salariales de 30%



ANALYSE

ÉLYSÉE 2017

Le premier débat télévisé de la primaire de la droite pose la question de la vision de l'avenir du travail par les politiques.

Le 13 octobre dernier s'est tenu le premier débat de la primaire de la droite et du centre (20/11 et 27/11). À cette occasion, les candidats ont été interrogés sur leur programme notamment en matière de problématiques sociales et économiques. Si tous ont défendu des propositions d'inspiration libérale, aucun n'a expliqué en quoi faire travailler davantage les Français qui travaillent déjà permettrait la création de nouveaux emplois répondant à la problématique actuelle de chômage.

Cette absence illustre la vision globale qu'ont les candidats de l'avenir du travail au regard des transformations déjà à l'œuvre, liées à l'émergence du numérique. Cette transition oblige à des réflexions sur l'évolution de la formation, de la protection sociale et de la structure du marché du travail. Pourtant, les candidats n'ont pas véritablement semblés s'intéresser à ces questions. Sur le sujet du temps de travail d'abord : la sortie des 35 heures et l'augmentation du temps de travail de ceux qui ont un emploi ont été évoquées comme une évidence économique, alors qu'elles s'inscrivent dans le sens contraire d'une histoire qui a toujours vu les progrès technologiques abaisser la durée du travail.

Autre sujet interrogeant sur l'existence de cette vision à long terme chez les candidats, le financement du système de protection sociale. Tous s'accordent sur la nécessité de baisser les charges, mais aucun n'évoque les évolutions du système en général, pour le moment financé par la taxation sur les salaires sur les employés, mais menacé par l'évolution du monde du travail qui ne place plus le salariat comme son unité centrale.

Ultime illustration de cet éloignement des politiques sur les débats liés à l'évolution du travail, l'absence d'intervention sur la question du revenu universel de base, pourtant au centre (parmi d'autres) des réflexions sur l'évolution du modèle social.



« Primaire de la droite : mais où est donc la vision de l'avenir du travail ? », *Numérama*, 14/10/2016



L'expertise mutualiste au service de votre protection sociale complémentaire



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE





VU D'AILLEURS

LES PRATIQUES DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE À TRAVERS LE MONDE

Actuellement débattu au Parlement, le projet de loi de finances 2017 doit être adopté d'ici la fin de l'année.

C'est l'occasion pour le gouvernement de préparer la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu à partir de 2018. Avec cette mesure, la France adopterait un système déjà en vigueur dans de nombreux pays développés. Parmi ceux-ci, la France est l'une des dernières, avec la Suisse et Singapour, à encore appliquer le paiement de l'impôt après déclaration des revenus.

Le prélèvement à la source est un système qui existe depuis des années. Il a notamment été adopté dans de nombreux pays parmi lesquels l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie ou le Royaume-Uni.

Le système de prélèvement à la source peut évoluer selon les caractéristiques mises en place par les États : modalité du calcul de l'impôt, transmission des informations entre administration, contribuable et employeur.



« Comment le prélèvement de l'impôt à la source est-il pratiqué ailleurs dans le monde ? »,
Le Monde, 26/07/2016



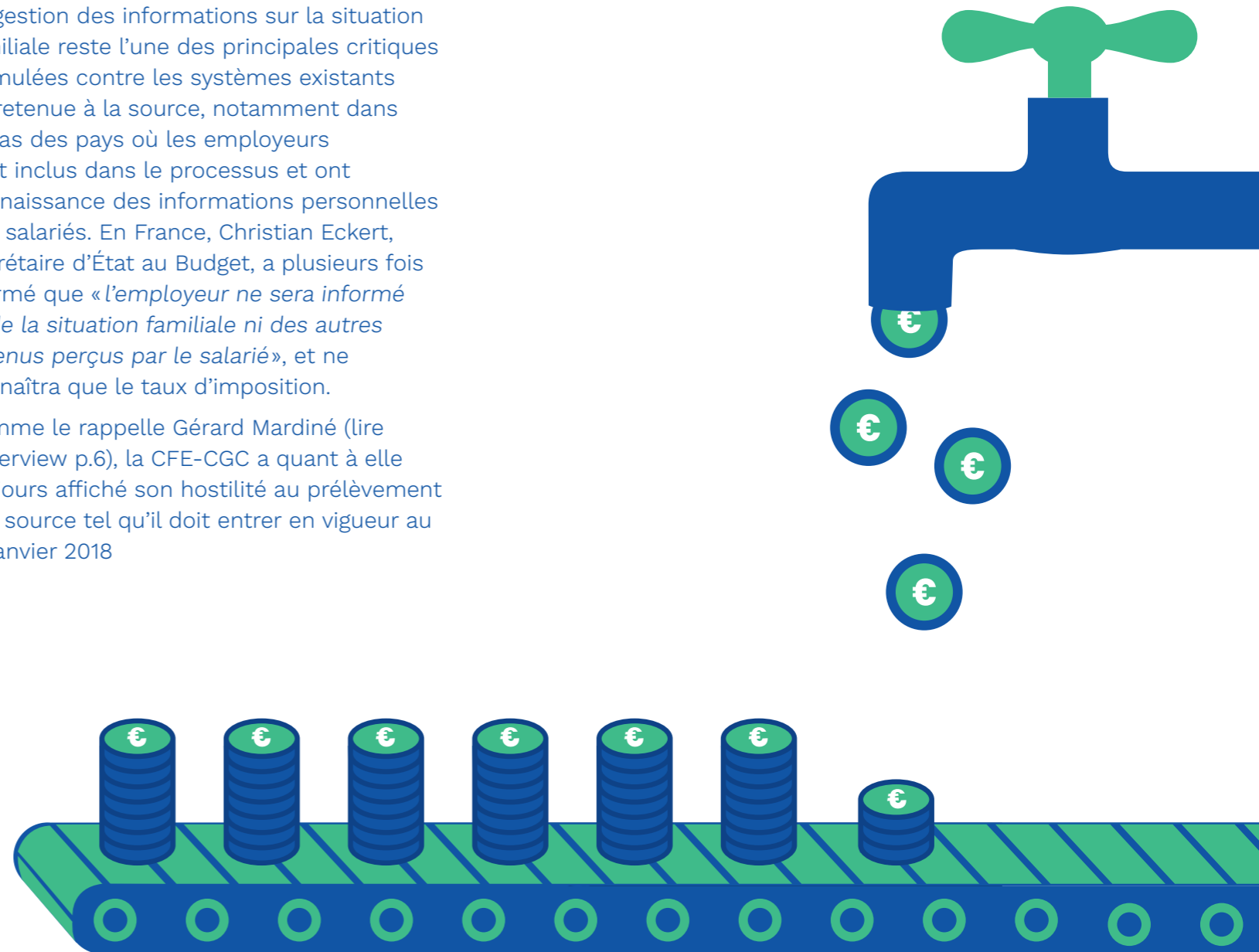
VU D'AILLEURS

Il est ainsi possible d'identifier 3 typologies de prélèvement différent :

- › Une première, notamment en place au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande ou au Danemark, où l'impôt sur le revenu est totalement individuel. Ni la situation conjugale, ni les enfants à charge ne sont pris en compte dans le calcul. Dans cette situation, une déclaration des contribuables à l'administration ou à l'employeur n'est pas obligatoire dans la plupart des cas.
- › Une deuxième, qui existe au Canada, en Allemagne ou en Belgique, où les entreprises sont informées de la situation familiale (informations sur la conjugalité, sur les enfants...).
- › Des systèmes intermédiaires ont été mis en place en Irlande ou aux Pays-Bas. En Irlande, la situation conjugale est transmise aux entreprises mais les informations sur les enfants à charge le sont à l'administration fiscale, qui communique ensuite aux employeurs le quotient à appliquer au salarié. Aux Pays-Bas, l'information sur les enfants à charge est seulement transmise à l'administration fiscale, la donnée n'entrant pas en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu, mais ouvrant d'autres droits.

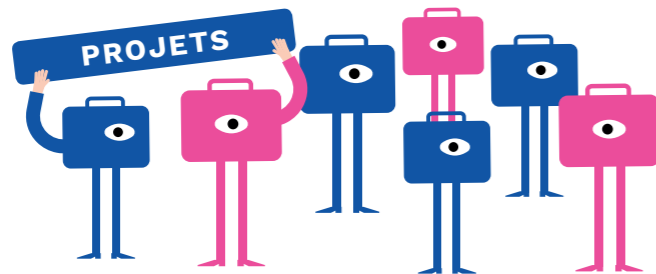
La gestion des informations sur la situation familiale reste l'une des principales critiques formulées contre les systèmes existants de retenue à la source, notamment dans le cas des pays où les employeurs sont inclus dans le processus et ont connaissance des informations personnelles des salariés. En France, Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget, a plusieurs fois affirmé que « *l'employeur ne sera informé ni de la situation familiale ni des autres revenus perçus par le salarié* », et ne connaîtra que le taux d'imposition.

Comme le rappelle Gérard Mardiné (lire l'interview p.6), la CFE-CGC a quant à elle toujours affiché son hostilité au prélèvement à la source tel qu'il doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018





TENDANCES



Les actions de groupe arrivent en entreprise

Jusque-là réservée au domaine de la consommation, l'action de groupe va désormais s'ouvrir au monde de l'entreprise. L'adoption du projet de loi Justice du XXI^e siècle, début octobre, offre désormais cette possibilité aux salariés confrontés à des situations de discrimination. Les travailleurs se percevant comme victimes pourront se regrouper et agir en justice.

Pour se faire, plusieurs critères devront être remplis : victimes placées dans une situation similaire, dommages provoqués par une même personne, et dommages ayant pour origine un manquement à des obligations légales ou contractuelles.

Pour agir en justice, un groupement d'individus remplissant ces critères devra être obligatoirement représenté par une association agréée ou un syndicat tout au long de la procédure judiciaire. Le syndicat devra d'abord adresser une mise en demeure à l'employeur pour faire cesser cette situation. L'entreprise aura alors 6 mois pour résoudre cette situation, à travers différentes initiatives. La loi considère que l'action de groupe a pour objet de chercher à régler un litige avant de recourir au juge. En cas d'échec de ces initiatives, le tribunal de grande instance pourra être saisi.

Les start-up du numérique au service de l'emploi

À l'initiative de la ministre du Travail, Myriam El Khomri, un consortium d'acteurs mené par Pôle Emploi, appuyé par la Fondation internet nouvelle génération (Fing) et composé de start-up, travaille à une numérisation du marché de l'emploi pour lutter contre le chômage. Ce projet vise à développer différents services numériques à l'attention des demandeurs d'emploi, comme par exemple une plateforme ludique d'orientation. En répondant à des questions sur sa personnalité et ses compétences, le site détermine un profil et vous indique les formations ou emplois adéquats.

Les entreprises sélectionnées par le ministère se sont engagées à rendre accessible à tous et gratuitement pendant deux ans le fruit de leur travail. En contrepartie de l'argent public perçu, il est à leur charge d'entretenir les sites et outils, et de prévoir des ressources pérennes. Ce projet se veut une manière originale de soutenir Pôle Emploi pour fluidifier le fonctionnement du marché du travail par une numérisation efficace.



1. « Discrimination au travail: les actions de groupe sont désormais possibles », *L'Express*, 14/10/2016
2. « Après la loi Travail, Myriam El Khomri tente de lutter contre le chômage avec les start-up », *L'Usine Digitale*, 26/09/2016



TENDANCES

Pauses au travail : un moment positif mais encadré de la vie de l'entreprise

Selon une enquête menée par la start-up française Bird Office, 8 salariés sur 10 s'accordent des coupures supplémentaires à la pause déjeuner pour décompresser. Ce moment particulier de la vie de l'entreprise a sur elle une influence positive, puisqu'elle a pour effet de renforcer l'esprit et la communication d'équipe, comme le considère 70% des sondés, et comme l'illustre le fait que seuls 25% des interrogés utilisent leur téléphone à cette occasion.

Ces pauses sont rarement l'occasion d'abus, puisque 63% durent moins de 10 minutes et seulement 3% plus de 30 minutes, respectant donc le Code du travail qui autorise un temps de pause minimum de 20 minutes pour tout temps de travail journalier d'au moins 6 heures, temps qui peut être allongé par convention ou accord collectif.

Attention toutefois aux risques de litiges découlant d'un abus de pauses : si le salarié peut disposer librement du temps qui lui est attribué (en prenant une pause ou en fractionnant ce temps), les employeurs qui considèrent que les salariés sortent du cadre ont la possibilité de sanctionner les abus. Ces sanctions peuvent aller du simple blâme ou avertissement à la mise à pied disciplinaire, voire au licenciement pour faute.



Sources

- «Quelle place pour les pauses dans la vie de bureau ?», *Bird Office*, 28/09/2016
- «Pause au travail: tout n'est pas permis», *L'Express*, 13/10/2016



BULLE TWITTER



FRANÇOIS HOMMERIL @FHOMMERIL - 29 OCTOBRE 2016

**Les Wallons ont craqué, le #CETA sera signé !
Extension d'un modèle économique polluant et productiviste.
Et le social soumis au commerce.**



SNPI INFIRMIER @INFIRMIERSNPI - 7 NOVEMBRE 2016

**Malaise infirmier : état des lieux et propositions des
17 organisations du mouvement infirmier unitaire du 8 novembre
www.syndicat-infirmier.com/Malaise-infirmier-etat-des-lieux.html**



CFE-CGC @CFE-CGC - 4 NOVEMBRE 2016

**Nos emplettes sont toujours nos emplois #madeinfrance
@madeinemplois #CFECGC**



RÉGIS DOS SANTOS @DOSSANTOSREGIS - 8 NOVEMBRE 2016

**Fermetures d'agences, digitalisation des services... La Banque
française n'échappe pas aux profondes mutations...**

Militants - Adhérents
entre
vous et nous
un lien **indissociable**

partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



AGENDA

JEUDI
17/11

Colloque CFE-CGC
« Burn-out : et si on en parlait ensemble ? »,
à Versailles (78).

JEUDI
17/11

Présentation officielle
de « Pas à pas, guide
vers l'entreprise »,
un kit CFE-CGC pour
sensibiliser les jeunes.

VENDREDI
18/11
AU DIMANCHE
20/11

Salon des produits
Made In France à Paris,
Porte de Versailles.

LUNDI
21/11

Assemblée générale
de la CEC (la voix
de l'encadrement
européen) au siège
de la CFE-CGC, rue
du Rocher à Paris.

JEUDI
24/11

Conférence-débat
CFE-CGC à Bordeaux
: « Diversifications
des formes d'emploi
et évolutions
technologiques : la fin
du salariat ? »

JEUDI
01/12

L'Association pour
l'emploi des cadres
(APEC) célèbre
son cinquantième
anniversaire.



CONTACTS

Mathieu Bahuet
mathieu.bahuet@cfecgc.fr

www.cfecgc.org

 **@CFECGC #cfecgc**